

LIMOGES MÉTROPOLÉ
N° 26923

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 3 juillet 2025

Pourrait déléguer de
signature : **Mme Laurence
MARIN** Directrice générale
adjointe des services et
Responsable des Filles
aménagement, espace
public et mobilité
durables.

**Mme Christine
FAUQUEMBERGUE**
Directrice et **M. Stéphane
HEYRAUD** Directeur

N° 26923

**Le Code général des collectivités territoriales et
notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10
et la délibération n°12 du 17 avril 2025 portant
délégation d'attributions de conseil communautaire au
Président.**

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous
sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation
de signature aux directeurs généraux adjoints des services
et aux responsables de service et que cette délégation
peut être étendue aux collectivités confiant par l'organe
adéquaté au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure
les fonctions de Directrice générale adjointe des services
et Responsable du Filles aménagement, espace public et
mobilité durables à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Christine
FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des
mobilités au sein du Filles aménagement, espace public et
mobilité durables.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure
les fonctions de Directeur de la ville de Limoges au sein du
Filles aménagement, espace public et mobilité durables.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du
Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des
collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des
services et Responsable du Filles aménagement, espace public et mobilité durables,
pour la signature des documents suivants :

- Rapport d'analyse des offres des marchés publics du Filles aménagement, espace
public et mobilité durables.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du
Filles aménagement, espace public et mobilité durables.
- Tout bon de commande y compris sous le logo RIVOCIS et toutes conditions
générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre
compris entre 25 000 € HT et 40 000 € HT du Filles aménagement, espace public et
mobilité durables.
- Ordres de mission (et tous les documents y rapportant) concernant les agents
du Filles aménagement, espace public et mobilité durables, limités aux déplacements au
sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Formulaire de demande d'attribution d'occupation des sols pour le compte de
Limoges Métropole.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations
certificats de qualité, attestation de travaux d'un prestataire relevant du Filles
aménagement, espace public et mobilité durables.

ARTICLE 2 En l'absence de Mme Laurence MARIN, délégation est donnée dans les
mêmes conditions, à l'exception des ordres de mission (et des documents y rapportant),

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice

1 DOCUMENT - Publié le 4 Juillet 2025

 **26923.pdf**
(.pdf, 166,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**